GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
BP 274 44616 ST-NAZAIRE CEDEX
CCP NANTES 289-06 D
MINITEL: 36291111 et 36292222
TEL: 40225232 - FAX: 40667360

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

** Société Anonyme
* Société MASUY
Concernant * "LE FONTENY"
*
*
** 44220 COUERON

Réf : 71B68
RCS : 007180680

Pièces déposées le 01/03/1994 Numéro : 940333

- PV CONSEIL ADMINISTRATION du 31/01/1994 : NOMIN. DIRECTEUR GENERAL
Mr KINTZINGER Jean-Claude

--- Coût du dépot : 76,78 Francs.
Dont T.V.A. : 7,18 Francs.

Cle : 1491

Le Greffier,

REFERENCE TARIFAIRE: décret du29 AVRIL 1980 modifié: numéro
61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

** S.A.R.L.
* POMPIERRE ASSISTANCE
Dépot Effectué Par * 1, Bis rue du Charron
* B.P. 262
*
** 44818 SAINT HERBLAIN

[illegible] même certifiée conforme, est sans valeur.

[illegible] SIGNER QUI VOUS
[illegible] ORIGINAL EMANANT DU GREFFE



94 0333

SOCIETE MASUY

Société Anonyme au capital de 6.500.000 F

Siège Social : Le Fonteny - 44220 COUERON

R.C.S. SAINT NAZAIRE B 007 180 680

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le trente et un janvier à onze heures,

Les membres composant le Conseil d'Administration de la Société MASUY, se sont réunis au siège social de la Société, "Le Fonteny" à COUERON (44220), sur convocation faite par leur Président.

Sont présents et ont émargé le Registre de présence :

Monsieur Gérard DAMAS	)	Président Directeur Général
Monsieur B. TARDY	)	
Monsieur J. de HILLERIN	)	Administrateurs

Monsieur P. BOUNOLLEAU est absent excusé.

Monsieur Robert MATHIEU assure les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Jean-Charles GEERENS et Monsieur Alain AUBRUN, membres du Comité d'Entreprise, sont présents.

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Gérard DAMAS qui rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

3 - **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Sur la proposition de son Président, le Conseil désigne :

Monsieur KINTZINGER
demeurant 38, rue Gérard de Nerval à SAINT MEMIE (51470)

en qualité de Directeur Général, pour une durée équivalente à celle du mandat de son Président.

Dans le cas où Monsieur Gérard DAMAS viendrait à cesser ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur KINTZINGER conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Le Conseil d'Administration approuve les modalités fixées par le contrat de travail signé le 17 décembre 1993 par Monsieur KINTZINGER concernant sa rémunération ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur KINTZINGER déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, Monsieur KINTZINGER, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par

Le Président

Certifié conforme

Un Administrateur

Monsieur KINTZINGER(*)

Bon pour acceptation de fonction de Directeur Général

(*) *"Bon pour acceptation de fonction de Directeur Général"*